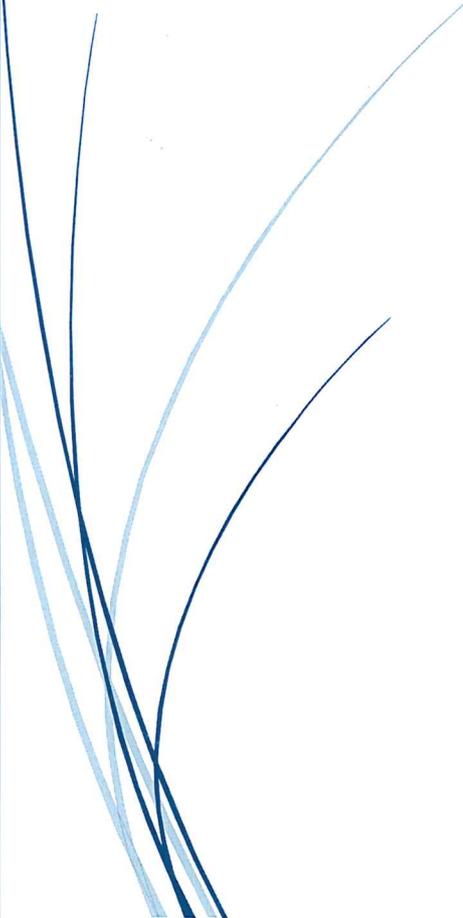




# Note de présentation

Compte Financier Unique 2024

Commune et Assainissement



Mairie de Brinon-sur-Sauldre – 6, Route de Chaon  
– 18410 BRINON-SUR-SAUDRE  
Tel. 02-48-81-52-70 - Courriel :  
[accueil.mairie@ville-brinon.fr](mailto:accueil.mairie@ville-brinon.fr)



## PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

### BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Aux termes des dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

#### Ce qui change avec le CFU :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.



### b) Les subventions

Les subventions aux associations s'élèvent à 9 950.00 €. Elles se répartissent comme suit :

Associations	Montant
Amicale des pompiers Sologne 18	1 000.00 €
AS Collège	300.00 €
Club Cycliste de Brinon	700.00 €
Association de parents du RPI	500.00 €
Coopérative scolaire	500.00 €
Ecole de musique	2 000.00 €
Gym Tonic	800.00 €
Harmonie Sauldre et Sologne	450.00 €
Cheval attitude Sologne	500.00 €
Union Nationale des Combattants de Brinon	200.00 €
GRAHS	100.00 €
Harmonie Chorale	1 000.00 €
FSE Collège Gérard Philippe	100.00 €
Comité des Fêtes	1 800.00 €

### c) Participations aux organismes de regroupement

Le montant des participations aux organismes de regroupement s'élève à 32 708.07 €. Ces participations se répartissent comme suit :

Organisme	Montant
Syndicat Départemental d'Energie du Cher	9 169.50 €
SIVOS Brinon-Clémont (Ecoles)	9 912.93€
Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron	1 370.00 €
Syndicat Mixte Sancerre Sologne	4 907.42 €
Mairie de Clémont (Garderie périscolaire)	6 854.45 €
Mairie d'Aubigny-sur-Nère (RASED – enfants en difficulté)	108.77 €
SIVOM Sologne Nord	385.00 €

### d) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 sont maintenus :

- Taxe d'habitation (TH)	24.67 %
- Taxe foncière bâtie (TFB)	35.69 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB)	40.82 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)	25.47 %

Le produit de la fiscalité locale pour 2024 s'élève à 851 731.00 € soit + 4 %.



## A- BUDGET PRINCIPAL

### I) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, concessions cimetière, centre de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux participations versées par les autres collectivités et les partenaires.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de services effectuées, les charges du personnel municipal et les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de l'exercice. Ce dernier cumulé avec le résultat antérieur (de N-1) détermine l'autofinancement disponible, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

#### a) Les principales dépenses et recettes réelles de la section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Réalisés en 2024	Libellé	Réalisés en 2024
Charges à caractère général	320 543.93 €	Atténuations de charges	10 765.90 €
Charges de personnel	555 994.01 €	Produits des services, du domaine et vente diverses	112 589.56 €
Atténuations de produits	153 185.00 €	Impôts et taxes	21 040.00 €
Autres charges de gestion courante	133 522.31 €	Fiscalité locale	902 691.79 €
Charges financières	4 533.11 €	Dotations et participations	418 024.11 €
Charges spécifiques	1 711.95 €	Autres produits de gestion courante	48 018.36 €
Dotations aux provisions	10 000.00 €	Produits spécifiques	32 449.74 €
		Reprises sur provisions	20.00 €



### e) Les Dotations de l'État

Les Dotations de l'État pour 2024 s'élèvent à 380 410.67 € soit + 11 % par rapport à 2023.

#### II) La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les recettes dites patrimoniales (taxe d'aménagement), les emprunts et l'autofinancement dégagé par la Commune.

#### Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Réalisé en 2024	Libellé	Réalisé en 2024
Emprunts	74 979.81 €	Dotations, FCTVA	398 447.20 €
Dépôts et cautionnement	0.00 €	Subventions d'investissement	32 040.54 €
Subventions autres groupement	10 768.26 €	Emprunts	66 530.00€
Immobilisations corporelles	374 902.06 €	Autofinancement	361 577.92 €
Immobilisations en cours	0.00 €		

Les principales opérations réalisées en investissement :

- Rénovation énergétique Ecole maternelle
- Toiture Ecole primaire côté cour + Préau
- Rénovation menuiseries des logements 3 route de Chaon
- Tracteur New Holland
- Toiture du logement communal « La Démocratie »
- Remise aux normes ANC (Assainissement Non Collectif) logement communal « Maret »
- Achat de plaques et de numéros de rues
- Illuminations de fin d'année
- Armoire froide – Mille-Clubs
- Cloisons – Salle Jean Boinvilliers



### III) Les Amortissements

La collectivité doit amortir les subventions d'équipement, ce qui correspond aux dépenses d'investissement pour les travaux d'éclairage public commandés auprès du Syndicat Départemental d'Energie du Cher. Les dotations d'amortissement constituent des dépenses obligatoires pour la commune, ce sont des opérations dites d'ordre budgétaire qui contribuent à l'équilibre du budget, mais n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écritures.

Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement, elles sont retracées en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement et sont équilibrées.

Les amortissements pour l'année 2024 représentent un montant de 20 560.88 €

### IV) La gestion de la dette

L'encours de dette au 31 décembre se répartit de la manière suivante :

Emprunt	Montant total	Durée	Reste dû au 31/12/2024
Investissement 2020	140 000.00 €	6 ans	47 012.27 €
Revitalisation du centre bourg	600 000.00 €	25 ans	534 017.35 €
Epareuse Noremat	38 150.00 €	5 ans	22 890.00 €
Tracteur New Holland	65 850.00 €	3 ans	44 042.06 €
<b>TOTAL</b>			<b>647 961.68 €</b>

L'endettement de la commune au 31 décembre 2024 est de 647 961.68 €. L'annuité de l'exercice est de 74 979.81 €.

La capacité de désendettement (encours de la dette/ épargne brute) est de 1.79 années. Ce ratio est plus que correct dans la mesure où le seuil de vigilance se situe à 10 ans.

L'encours de la dette/habitant est de : 655.83 €/hab. (Population Totale INSEE 2024 : 989 hab.).

### V) Les résultats de l'exercice 2024 :

#### a) La section de fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 330 133.67 €.

Recettes 2024	1 572 044.86 €
Dépenses 2024	1 241 911.19 €
<b>Résultat 2024</b>	<b>330 133.67 €</b>

**b) La section d'investissement**

Le résultat de la section d'investissement est excédentaire de 72 343.09 €.

Recettes 2024	559 438.62 €
Dépenses 2024	487 095.53 €
<b>Résultat 2024</b>	<b>72 343.09 €</b>

**VI) Le Résultat global**

Le résultat global intègre les deux éléments suivants :

- Les restes à réaliser (RAR) 2024 reportés sur 2025. Il s'agit des crédits engagés en investissement.
- Les résultats de l'exercice antérieur (2023) de chaque section.

Les tableaux ci-après récapitulent les données et déterminent le résultat global de clôture.

**a) La section d'investissement**

Résultat de l'exercice 2023 reporté	- 142 943.51 €
Résultat de l'exercice 2024	72 343.09 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>- 70 600.42 €</b>
RAR en dépenses	78 556.88 €
RAR en recettes	8 430.00 €
<b>Solde des RAR</b>	<b>- 70 126.88 €</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>- 140 727.30 €</b>

**b) La section de fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2023 reporté	522 136.13 €
Résultat de l'exercice 2024	330 133.67 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>852 269.80 €</b>

**VII) Evolution des soldes de l'Épargne**

	CA 2023	CFU 2024
Recettes Réelles de fonctionnement	1 419 791.97 €	1 545 599.46 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	1 175 179.45 €	1 179 490.31 €
<b>Épargne brute</b>	<b>244 612.52 €</b>	<b>366 109.15 €</b>
Remboursement capital dette	52 913.54 €	74 979.81 €
<b>Épargne nette</b>	<b>191 408.98 €</b>	<b>291 129.34 €</b>



### VIII) Ressources humaines

- Les charges de personnel : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel, l'action sociale et la médecine du travail.
- En 2024, les charges de personnel représentent 47.20 % des dépenses réelles de fonctionnement, alors qu'en 2023, elles représentaient 44.04% des dépenses de fonctionnement.
- En 2024, les dépenses du personnel s'élèvent à 555 994.01 € contre 517 552.56 € en 2023, soit + 38 441.45 € (+7.4 %).
- Effectifs au 31/12/2024 :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2024						
Emplois permanents	Grade	Catégorie	Poste Ouvert	Poste Pourvu	Poste Vacant	Durée Hebdomadaire
<b>Filière Administrative</b>						
Secrétaire de Mairie	Attaché Territorial	A	1	1	0	35 H
Assistant(e) administratif (ve) et financier (e)	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	1	0	35 H
Assistant(e) administratif (ve)	Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	0	35 H
<b>Filière Technique</b>						
Responsable des services techniques	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0	35 H
Agent(s) polyvalent(e)s bâtiments, voiries et espaces verts	Adjoint Technique	C	4	2	2	35 H
Agent(e) de restauration polyvalente	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	1	0	35 H
Agent (e) de services polyvalent (e)	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	1	0	35 H
<b>Filière Médico-Sociale</b>						
Agent(e) des Ecoles Maternelles	ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	1	0	35 H
<b>Filière Culturelle</b>						
Agent(e) de bibliothèque polyvalente	Adjoint du Patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	0	35 H
<b>Total</b>			<b>13</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	

**B- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT****I) La section de fonctionnement**

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Réalisés en 2024	Objet	Réalisés en 2024
Charges à caractère général	772.00 €	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	49 160.83 €
Charges financières	3 947.49 €	Autres produits de gestion courante	0.14 €
Opération d'ordre de transfert entre section	38 659.70 €	Opérations d'ordre de transfert entre section	19 982.93 €

**II) La section d'investissement**

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Réalisés en 2024	Objet	Réalisés en 2024
Emprunts	19 042.31 €	Subventions d'investissement	0.00 €
Immobilisations incorporelles	15 514.80 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 659.70 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 982.93 €		

L'opération réalisée en investissement pour 2024 est l'étude diagnostic du système d'assainissement qui se terminera en 2025.

**III) Les amortissements des immobilisations**

Ces opérations n'ont pas de conséquences sur la trésorerie. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses de fonctionnement et en recette d'investissement et sont équilibrées.

Les dotations aux amortissements représentent un montant de 38 659.70 €.

**IV) Les résultats du budget annexe assainissement 2024****a) La section de fonctionnement**

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 25 764.71 €.

Recettes 2024	69 143.90 €
Dépenses 2024	43 379.19 €
<b>Résultat 2024</b>	<b>25 764.71 €</b>





## COMMUNE DE BRINON SUR SAULDRE

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 14/02/2025



ID : 018-211800370-20250213-DE2025\_0005-BF

### b) La section d'investissement

Le résultat de la section d'investissement est déficitaire de 15 880.34 €.

Recettes 2024	38 659.70 €
Dépenses 2024	54 540.04 €
<b>Résultat 2024</b>	<b>-15 880.34 €</b>

### V) Le résultat global

Comme le budget principal, le résultat global intègre les deux éléments suivants :

- Les restes à réaliser (RAR) 2024 reportés sur 2025. Il s'agit des crédits engagés en investissement.
- Les résultats de l'exercice antérieur (2023) de chaque section.

Les tableaux ci-après récapitulent les données et déterminent le résultat global de clôture.

#### a) La section d'investissement

Résultat de l'exercice 2023 reporté	123 536.50 €
Résultat de l'exercice 2024	- 15 880.34 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>107 656.16 €</b>
RAR en dépenses	49 844.03 €
RAR en recettes	17 849.67 €
<b>Solde des RAR</b>	<b>- 31 994.36 €</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>75 661.80 €</b>

#### b) La section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2023 reporté	172 359.31 €
Résultat de l'exercice 2024	25 764.71 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>198 124.02 €</b>

#### c) Gestion de la dette

L'encours de dette au 31 décembre se répartit de la manière suivante :

Emprunt	Montant total	Durée	Reste dû au 31/12/2024
Construction station d'épuration	200 000.00 €	20 ans	125 605.06 €
Construction station d'épuration	200 000.00 €	20 ans	139 760.23 €
<b>TOTAL</b>			<b>265 365.29 €</b>

L'endettement de la commune au 31 décembre 2024 est de 265 365.29 €. L'annuité de l'exercice est de 19 042.31 €.

Fait à Brinon, le 13 Février 2025

Le Maire,

Lionel POINTARD

